

**Éviter de développer la petite hydro-électricité
sur les rivières alpines
en excellent état de conservation :**
c'est indispensable et parfaitement possible.



Collectif Haut-Alpin pour
la Protection des Torrents
et Rivières



Lutter contre le dérèglement climatique : une priorité absolue

Les experts du GIEC (Groupement International d'Experts sur le Climat) le répètent : nous devons tenter de contenir la hausse inéluctable de la température à un maximum de 1,5°. C'est l'objectif de l'**Accord de Paris**, signé par 192 États en 2015. Si nous n'y parvenons pas, nos sociétés risquent de devoir affronter des bouleversements globaux considérables, avec, entre autres, une pression accrue sur la ressource en eau : **des étiages plus prononcés, des crues plus dommageables.**

Pour cela, il va falloir réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre, en priorité dans le domaine des transports, du logement, de l'alimentation, du chauffage, mais aussi «**décarboner**», à l'échelle **planétaire, notre production d'électricité**, qui représente environ 18 % de l'énergie globale.



Étiage



Crue

Comment faire ? Croiser les enjeux de production d'énergie renouvelable et de conservation.

Pour entrer dans la **transition énergétique et écologique** et atteindre la neutralité carbone en 2050, il va falloir d'abord apprendre la sobriété et l'efficacité énergétique et diviser par deux la consommation d'énergie comme le recommande le **scénario negaWatt 2017-2050.**

Il va falloir ensuite produire beaucoup plus d'électricité renouvelable pour atteindre **40 % de la production totale, contre 26,9 % en 2020**, comme le prévoit la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie). Cette augmentation se fera surtout avec **l'éolien, le solaire, seuls à permettre de fournir les dizaines de milliers de MW nécessaires.**

L'augmentation liée à la microhydro-électricité sera marginale : **90 % des rivières de notre pays ont été aménagées, notamment dans les Alpes.** Il faudra éviter les sites sensibles, favoriser une large appropriation locale, stopper les projets prévus dans les **Parcs Nationaux, les Parc naturels régionaux**, sur les «**Site Rivières Sauvages**», sur les ultimes trésors en eaux vives de notre pays. D'ailleurs le **SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée et Corse**, dans son orientation fondamentale n° 2, «**rappelle la nécessaire prise en compte des zones protégées dans la mise en œuvre de la non-dégradation des milieux aquatiques**».

Et n'oublions pas qu'il faut poursuivre le programme de restauration des cours d'eau, de leur **continuité écologique** et des zones humides lancé avec la **Directive Cadre sur l'Eau de l'Union européenne** à partir de 2000. Ce texte fondateur oblige également les États à **stopper toute dégradation des milieux aquatiques.**



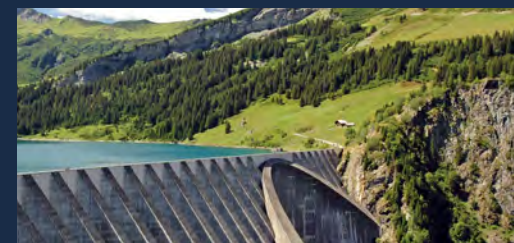
Anguilles juvéniles



Barrage de La Saulce-Curbans



Installation solaire



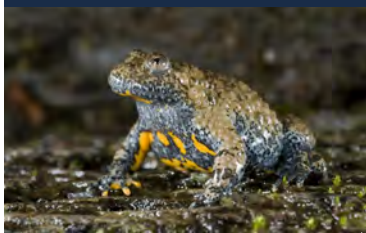
Barrage de Roselend

Se mobiliser pour la préservation et la restauration de la biodiversité : une priorité tout aussi grande.

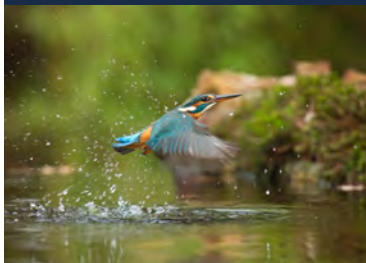
De son côté, l'**IPBS (Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques)** alerte depuis la **Conférence de Nagoya en 2010** sur la nécessité de **stopper l'érosion de la biodiversité**, dont nous savons aujourd'hui qu'elle est une sorte d'**assurance-vie pour l'humanité** et nous aide dans l'**adaptation au dérèglement climatique**, grâce aux «**services écosystémiques**» rendus par les écosystèmes en bon état.

Dans son dernier rapport, l'organisation indique qu'un **million d'espèces animales et végétales, soit une sur 8**, risquent de disparaître. Dans son rapport annuel 2019, l'**UICN (International Union for Conservation of Nature)** indique que **112 432 espèces sont inscrites sur la Liste Rouge** des espèces menacées, dont 30 178 qui risquent l'extinction.

De quoi être inquiets et nous mobiliser.



Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)



Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*)

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, des cours d'eau en état médiocre.

Les rivières des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, surtout dans les Alpes, ont été massivement artificialisées par les barrages hydro-électriques de toutes tailles, depuis le premier ouvrage d'Aristide Bergès (1869) au pied du Massif de Belledonne en Isère.

Il y a environ 500 installations de production d'électricité sur 8830 kilomètres de rivières alpines françaises. De fait, à peine 51 % des « masses d'eau » sont en « bon état » et il ne reste que 788 kilomètres en « excellent état écologique », moins de 10 % du linéaire.

Le réchauffement climatique y est plus rapide qu'ailleurs, entraînant une baisse de production des microcentrales, déjà constatée et qui va s'accroître.

Quatre rivières préservées, menacées par des microcentrales à l'intérêt énergétique mineur.

Le Rif Garcin, dans le Parc National des Écrins

MENACÉ

Le Rif Garcin, nouvellement labellisé « Site Rivières Sauvages », au niveau le plus élevé, descend du Massif du Taillefer et se situe en zone d'adhésion du Parc National des Écrins. Il coule dans diverses zones Natura 2000, avec une exceptionnelle conservation de la biodiversité dans son bassin versant. Il est menacé par un projet de centrale hydro-électrique de 1360 kW porté par Gaz et Electricité de Grenoble, court-circuitant 1,5 km de linéaire comprenant plusieurs cascades et des frayères classées.

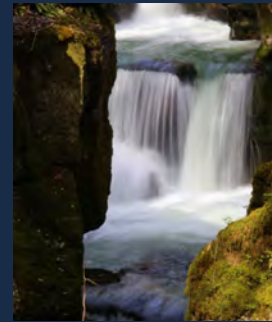
Le Petit Tabuc, dans le Parc National des Écrins

MENACÉ

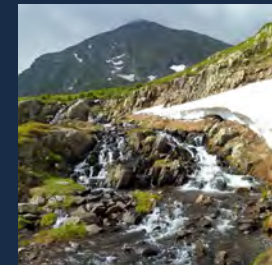
Le Petit Tabuc, classé en première catégorie piscicole, héberge le saumon de fontaine, la truite fario, abrite 6 habitats Natura 2000 (dont des forêts alluviales, l'habitat le plus artificialisé en Europe). On y recense 311 espèces florales, dont le lis martagon, l'œillet des Chartreux, le lis orangé, le Salix laggeri, ainsi que 38 espèces de papillons, le campagnol amphibie, le cincle plongeur, le bouvreuil pivoine, le crabe à bec rouge, la pie-grièche écorcheur. EDSB (Énergie Développement Services du Briançonnais), une filiale d'EDF, veut y installer une microcentrale de 292 kW. Une impasse.



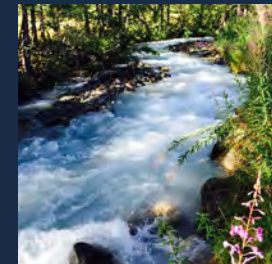
Le Var amont, menacé par une microcentrale en chantier



La Valserine, Site Rivières Sauvages depuis 2014



Rif garcin



Petit Tabuc

Le Guiers Mort et le Nant Bénin, dans le Parc Naturel Régional de Chartreuse et le Parc National de la Vanoise

SAUVÉS

Le Guiers Mort prend sa source dans la Réserve Naturelle Nationale du Parc naturel régional de Chartreuse. Il traverse deux sites Natura 2000 et s'écoule jusqu'à la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône.

Refuge pour de très nombreuses espèces, chamois, lynx, cincle plongeur, martin-pêcheur, une souche endémique de truite fario, la rivière a été labellisée Site Rivières Sauvages en 2019.

Gaz et Electricité de Grenoble y projetait la construction de deux microcentrales sur deux seuils, arasés aujourd'hui.

Le Nant Bénin est la dernière rivière libre de la vallée de la Tarentaise, dont 97 % des milieux d'eau courante ont été perturbés par l'hydro-électricité. Il coule sur 24 kilomètres dans le Parc National de la Vanoise, héberge de belles populations d'amphibiens et de truites farios. Il a été labellisé Site Rivières Sauvages en 2017.

Grâce à une mobilisation remarquable des acteurs locaux, des pêcheurs de Réciprocité Guiers et des naturalistes de l'association Nant sauvage, trois projets de microcentrales sans intérêt énergétique significatif ont pu être stoppés.



Le Guiers Mort (L. Perron)



Le Nant Bénin (G. Merle)

D'autres rivières menacées sur le bassin Méditerranéen

Une microcentrale est en chantier sur le Var amont, sur une ultime portion de lit en tresse de ce cours d'eau très artificialisé à son aval. Un autre projet sur le Ponthurin, déjà très abîmé par l'hydro-électricité, a été autorisé en Tarentaise, sans débat de qualité.

Des microcentrales sont en projet sur le Guil et divers cours d'eau alpins des hauts bassins de la Durance et du Drac. Un projet menace le Vallon de Cante, une des 4 « rivières rouges » labellisées Site Rivières Sauvages dans les Alpes Maritimes. Une microcentrale pourrait être construite dans le Gave de Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées.

Des dizaines de projets sont dans les cartons, en chantier ou à divers stades de développement. Hors de France, 3000 projets d'ouvrages hydro-électriques sont programmés dans les Balkans. De la démesure. La résistance s'organise, comme en témoigne le manifeste « Stop New Hydropower Manifesto in Europe ».



Source: Riverwatch, Euroraptor, Stirling

Projets en cours dans les Balkans

« La santé des écosystèmes dont nous dépendons, comme toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier. Il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant, à tous les niveaux, du local au mondial »

Robert Watson Président IPBES – UNESCO Paris mai 2017

Délibérer, chercher, ensemble, des solutions pour ce « Bien Commun » que sont les rivières alpines

Nos ultimes rivières intactes, en particulier dans les Alpes et sur le bassin Rhône Méditerranée et Corse sont un « patrimoine commun de la Nation ». Au moment où nous comprenons mieux la nécessité de protéger et restaurer notre biodiversité, nous devons éviter qu'elles ne soient altérées par des petites centrales hydro-électriques sans intérêt significatif pour la transition énergétique.

Privilégions d'autres énergies renouvelables, éolien, solaire, méthanisation, biomasse plus adaptées aux défis à relever. Pour l'hydro-électricité, favorisons le suréquipement de l'existant, comme vient de le faire EDF sur la Romanche, avec une nouvelle centrale de 97 MW qui a permis d'effacer 5 vieux ouvrages et produira 560 GWh par an, soit la consommation de 230 000 habitants. La petite hydro doit se construire sur des sites sans enjeux écologiques : canaux, adduction d'eau potable, réseaux d'assainissement. C'est bien ce qu'indique la Commission de Régulation de l'Énergie qui recommande de « privilégier la rénovation des centrales existantes, de limiter la construction de nouvelles centrales aux portions de cours d'eau "sans intérêt écologique majeur" ».

Pour faire les meilleurs choix, il faut donc co-construire une délibération très en amont des projets, éviter les conflits inutiles comme sur la Desges, un affluent de l'Allier en Haute-Loire où une Communauté de communes veut imposer une microcentrale au-dessus du Conservatoire National du Saumon Sauvage de Chanteuges.



Le Guil



Conservatoire National du Saumon Sauvage, Chanteuges, Haut-Allier



Kayakiste sur le Guil



Éolien & solaire



Modules de méthanisation



Microchaufferie bois Modul'R® – ERE43

Les ONG, les pêcheurs et les pagayeurs, acteurs engagés pour la sauvegarde des rivières

Diverses ONG, des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique et leurs associations locales, des fédérations et syndicats professionnels des sports nautiques, le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages se mobilisent depuis longtemps pour la protection des rivières. Elles agissent, dans le droit fil de la campagne « Loire Vivante » qui a sauvé la Loire dans les années 90, pour accélérer la restauration des habitats aquatiques d'eau courante.

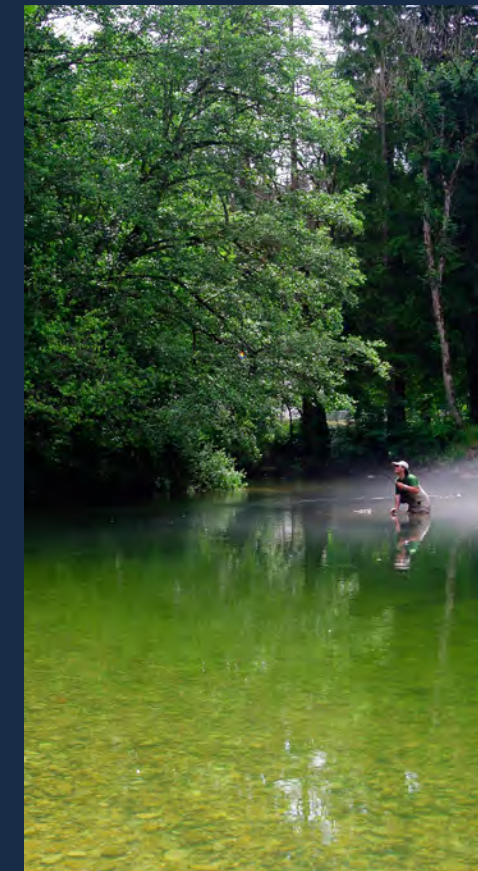
Elles s'engagent aux côtés de diverses institutions pour l'émergence d'un nouveau paradigme de « gestion durable des fleuves ». Des juristes de diverses ONG internationales et nationales se mobilisent également : Wild Legal, Earth Law Center s'intéressent aux « droits de la nature ».

Elles s'interrogent sur les limites de l'exploitation des rivières issues de notre longue histoire juridique, économique, philosophique.

Des gouvernements ont récemment accordé une personnalité juridique à des « entités vivantes », comme la Nouvelle-Zélande pour la rivière Wanganui en 2017. Une nouvelle manière de voir, de penser notre relation aux rivières s'ouvre partout dans le monde.

La France est pionnière. Elle a lancé des chantiers d'effacement et de transformation profonde de grands barrages sur la Sélune (Vézins et La Roche qui Boit) et du Nouveau Poutès, sur l'Allier afin notamment de restaurer les populations de poissons migrateurs, souvent dans des situations critiques.

Il faut, ensemble, renforcer les dynamiques en cours. N'hésitez pas à soutenir ces divers engagements citoyens, à donner de votre temps, votre énergie pour la protection de notre biodiversité en eaux courantes.



© Philippe Boisson



Chantier « Nouveau Poutès »

Merci !

« Homme, n'oublie jamais qu'un fleuve est une vie. »

Bernard Clavel

Le Chant des Rivières est une ONG de conservation née en 2015. Elle souhaite accompagner la **nouvelle culture de restauration des fleuves et rivières**, notamment en créant du lien, en proposant une approche sensible, pragmatique, en ouvrant la conservation à d'autres acteurs, notamment **du monde de l'art**.

Elle travaille avec **Énergie Partagée** et divers groupements à l'élaboration d'un « *Guide de la petite hydro-électricité écologique* ». Il a pour but de favoriser une **mobilisation citoyenne** qui s'appuie sur une bonne hiérarchisation des enjeux pour réussir la transition écologique dans les territoires ruraux.



Le Chant des Rivières
26 rue Brossard
42000 Saint-Étienne

Tél. : Philippe Chappat | 06 64 35 77 80
contact@chantdesrivieres.org
www.chantdesrivieres.org

Rédaction : Martin Arnould - Gérard Merle - Adriën Bertholio - Georges Dantin - Cyril Soler - Hélène Denis - Denis Caudron - Jacques Pulou - Robert Joumard - Mélanie Taquet - Bernard Patin - Grant Wilson - Marine Calmet - Autres

Mise en forme : Openscop — imprimé sur papier 100 % recyclé par **L'Imprimerie Gutenberg, Annecy (74)**

Crédits photos : CNSS, Wikimedia commons, Pixabay, ERE 43, Tim Watts, Michel Baudry, Philippe Boisson

